

## Contrat de licence pour Base Station Manager de John Deere

Mise à jour le 14 juillet 2021

Le Concédant désigné ci-dessous vous concède cette licence pour gérer un seul terminal compatible avec les applications Web Base Station Manager de John Deere pendant la Durée, sous réserve des conditions du présent contrat de licence. Les applications Web Base Station Manager (à l'adresse [bsm.deere.com](http://bsm.deere.com)) vous permettent de gérer un terminal connecté, notamment en mettant à jour le logiciel, en gérant les appareils mobiles et les récepteurs connectés, en gérant l'accès et en affichant des renseignements sur les récepteurs Base Station connectés.

### A. Activation

Vous pouvez activer cette licence (« **Activation** ») uniquement si vous êtes un concessionnaire John Deere en règle, et uniquement au sein de votre organisation de concessionnaires John Deere (« **Organisation de concessionnaires** »). Tout membre du personnel de votre Organisation de concessionnaires ayant des droits d'accès en vertu du Contrat peut activer cette licence sur [www.stellarsupport.com](http://www.stellarsupport.com). Tout terminal connecté sous cette licence doit être actif dans le cadre d'un abonnement JDLink actuel, et lié à votre Organisation de concessionnaires.

### B. Données et confidentialité, conditions d'utilisation

Tous les renseignements recueillis au titre de cette licence seront régis par les conditions d'utilisation de l'Organisation John Deere et gérés conformément à celles-ci. Votre utilisation de cette licence est assujettie à toutes les conditions du présent contrat de licence et aux conditions d'utilisation régissant votre Organisation de concessionnaires.

### C. Dispositifs compatibles

Vous pouvez enregistrer un terminal compatible en vertu de cette licence. Nous prenons en charge généralement tous les modèles actuels de la passerelle télématique modulaire John Deere (« MTG ») et pouvons également prendre en charge des modèles discontinués. Il est possible de connaître les terminaux compatibles pour chaque pays pris en charge en effectuant une recherche avec « Hardware Compatibility » (matériel compatible) dans la documentation d'aide (située sous le lien Assistance sur le site [bsm.deere.com](http://bsm.deere.com)). Pour connecter des terminaux supplémentaires, vous devrez acheter et activer des licences supplémentaires.

### C. Frais et taxes

1. **Frais.** Vous convenez de payer tous les frais de licence applicables. Ces frais doivent être acquittés au moyen d'un mode de paiement approuvé par John Deere. Si vous omettez de verser toute portion d'un tel paiement, des frais de retard d'un montant égal à la somme la moins élevée entre (i) 1,5 % par mois du montant impayé et (ii) le montant maximal autorisé par la loi pourront vous être facturés pour chaque mois pendant lequel le paiement reste en souffrance. Tous les frais et débours raisonnables, y compris, sans s'y limiter, les honoraires d'avocat, les frais judiciaires et les frais d'administration engagés par John Deere pour recouvrer des paiements, sont à votre charge et vous seront facturés. John Deere peut modifier les modalités de paiement à tout moment. Si vous accusez du retard dans le paiement de toute somme exigible, la présente licence peut être résiliée.
2. **Taxes.** Les prix et les taux associés à la licence n'incluent pas les taxes d'utilisation, d'accise, sur les biens et services, de vente (y compris la taxe de vente provinciale ou la taxe de vente harmonisée) ou les taxes similaires prélevées à tout moment. Si des taxes doivent être déduites d'un montant payable ou payé par vous aux termes des présentes, vous paierez les montants supplémentaires qui peuvent être nécessaires pour faire en sorte que John Deere reçoive un montant net égal au montant total qu'elle aurait reçu si cette déduction ou cette retenue n'avait pas été nécessaire. À l'exception de ces taxes imposées à John Deere et de ces droits de licence réglementaires, vous devrez payer toutes les taxes ou cotisations applicables. Vous êtes responsable du paiement des taxes, qu'elles vous soient facturées dans le montant de la facture d'origine ou ultérieurement sur la base de la révision ultérieure par John Deere des faits concernant votre statut fiscal ou de sa détermination que les lois du pays, de la province ou de l'État où les Services ont été fournis nécessitent l'imposition et la perception d'une taxe. Dans l'éventualité où John Deere verse ces taxes pour votre compte, vous rembourserez John Deere conformément à l'article C.1 ci-dessus.

### D. Transfert, revente de la présente licence

Cette licence n'est pas transférable, et toute tentative de transfert, de cession ou de revente de cette licence sera nulle et constituera une violation substantielle des présentes conditions.

### E. Durée, résiliation

1. **Durée.** Cette licence entre en vigueur à la date à laquelle elle est commandée auprès de John Deere, et expirera comme prévu ci-dessous, sauf si elle est résiliée plus tôt conformément aux modalités du présent article E. La

durée initiale de la présente licence (la « **Durée initiale** ») commence à la date d'entrée en vigueur et se poursuivra pour une période de deux ans, sauf indication contraire ci-dessous. Si la licence n'est pas activée (conformément à l'article A ci-dessus) au cours de la Durée initiale, la présente licence expirera à la fin de la Durée initiale. Si la licence est activée au cours de la Durée initiale, elle demeurera en vigueur pendant la Période de licence, laquelle commencera à la date d'Activation. La « **Période de licence** » est la durée d'abonnement convenue entre John Deere et vous avant la signature du présent contrat de licence. Elle est également confirmée dans votre avis Base Station Manager (dans le cas des licences activées) ou peut l'être si vous communiquez avec John Deere. Le client peut consulter les détails de la licence en ouvrant une session sur le site [www.stellarsupport.com](http://www.stellarsupport.com). La Période de licence prend fin dans tous les cas à la première des occurrences suivantes : i) l'expiration de la durée convenue de la licence; ou ii) la résiliation de la présente licence.

2. **Résiliation par le Client.** Vous pouvez mettre fin à cette licence après l'Activation à tout moment, en fermant votre compte Organisation de concessionnaires conformément aux conditions d'utilisation de l'Organisation de John Deere ou en communiquant avec John Deere.
3. **Résiliation par John Deere.** Nous pouvons suspendre cette licence ou y mettre fin si vous ne respectez pas les conditions du présent contrat de licence ou les conditions d'utilisation régissant votre compte Organisation de concessionnaires ou si, après l'Activation, votre Organisation de concessionnaires est fermée ou suspendue pour un quelconque motif. Nous pouvons mettre fin immédiatement à cette licence si vous tentez de céder, vendre ou transférer cette licence.
4. **Résiliation pour raisons de commodité par John Deere.** John Deere peut résilier la présente licence moyennant un préavis écrit de trente (30) jours. À la résiliation de la présente licence au titre du présent paragraphe, John Deere paiera au Client une partie proportionnelle des paiements versés à John Deere aux termes du présent contrat de licence. Ce remboursement représentera l'unique responsabilité de John Deere en cas de résiliation pour raisons de commodité.

#### **F. Concédant de licence**

Le Concédant de licence aux termes du présent contrat de licence est l'entité John Deere qui héberge votre Organisation de concessionnaires. Si vous n'avez pas d'Organisation de concessionnaires de John Deere, le Concédant de licence est John Deere Special Technologies Inc. dont l'adresse est : One John Deere Place, Moline, Illinois 61265, USA.